

Doc. 15488
28 mars 2022

Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile disparus – un appel à clarifier leur sort

Proposition de résolution

déposée par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La question des personnes disparues est généralement associée aux conflits armés ou à d'autres situations violentes et post-confliktuelles. Ces dernières années, elle est également devenue un sujet de préoccupation pour la communauté internationale dans le contexte des migrations et des déplacements forcés.

L'Assemblée parlementaire a attiré l'attention sur cette question dans un certain nombre de résolutions, notamment la [Résolution 2324 \(2020\)](#) sur les enfants réfugiés et migrants disparus en Europe.

Des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés disparaissent chaque jour. En 2021, 3 130 décès et disparitions ont été enregistrés, l'identité d'un grand nombre de ces personnes restant inconnue. Cela se produit en partie à cause de l'absence de voies migratoires légales, des lacunes dans les opérations de recherche et de sauvetage et des pratiques de refoulement menées par certains pays.

Selon le Comité international de la Croix-Rouge, pour chaque migrant disparu, il y a une famille qui vit dans l'incertitude – ne sachant pas si son parent est vivant ou mort. Une telle situation peut avoir des conséquences dramatiques pour les familles. Les conséquences juridiques, sociales et psychologiques peuvent être si profondes que la poursuite ou la reconstruction de leur vie après un tel événement est sérieusement compromise, voire impossible. Les familles ont souvent du mal à accéder aux prestations sociales, à vendre ou à gérer leurs biens ou leur héritage, à se remarier ou à exercer leurs droits parentaux.

Les gouvernements européens pourraient conjointement réduire le risque de disparition et de décès des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, et aider les familles à élucider le sort de leurs proches et le lieu où ils se trouvent. Les disparitions dans le contexte des migrations posent des défis dans le domaine de la coopération internationale pour lesquels les méthodes de travail traditionnelles sur les personnes disparues ne suffisent pas. L'Assemblée devrait encourager la mise en place d'un processus efficace de recherche des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés disparus, la prise en charge adéquate des dépouilles, le processus d'identification ainsi que le soutien qui pourrait être apporté à leurs proches.

